

## Déclaration sur la mobilité étudiante dans l'espace francophone Hanoi (Vietnam), 26 février 2019

- RAPPELANT** que le *Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022* soutient la mobilité des jeunes étudiants et étudiantes ainsi que la mise en réseaux des universités afin de permettre la circulation et l'échange de savoirs, de talents, d'expériences et d'innovations;
- NOTANT** que le nombre d'étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de leur pays d'origine a plus que triplé entre 1990 et 2011, passant de 1,3 million à 4,3 millions;
- REMARQUANT** que ce nombre est appelé à croître significativement selon des projections;
- NOTANT** que la mobilité étudiante est diversifiée, alors que le flux d'étudiants internationaux vers des établissements d'enseignement postsecondaire de pays en développement est passé de 0,5 à 1,18 million entre 2000 à 2016;
- SOULIGNANT** que la croissance de la mobilité étudiante représente une opportunité pour les établissements d'enseignement postsecondaire francophones;
- RAPPELANT** que l'expérience internationale a un effet positif sur l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés étant donné que de nombreux employeurs considèrent cette expérience comme un atout important;
- NOTANT** que des défis liés à la reconnaissance des crédits et des diplômes internationaux peuvent constituer un obstacle important à la mobilité étudiante et à l'insertion professionnelle des diplômés;
- CONSCIENT** que les coûts associés à la mobilité étudiante représentent un obstacle important et que l'aide financière, notamment les bourses, ne sont pas toujours disponibles et accessibles;
- RECONNAISSANT** que tous les étudiants et étudiantes ne font pas face aux mêmes opportunités et défis en matière d'enseignement postsecondaire et de mobilité étudiante selon qu'ils habitent dans un pays développé ou en développement;
- SOULIGNANT** que l'une des cibles de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) du Programme 2030 des Nations Unies est d'augmenter considérablement le nombre de bourses d'études offertes à l'échelle mondiale aux pays en développement pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle;

- NOTANT** que les obstacles à la mobilité étudiante sont souvent plus difficiles à surmonter pour les femmes en raison d'une variété de facteurs socioéconomiques ou culturels;
- REMARQUANT** qu'un accès inégal à la mobilité étudiante peut contribuer à renforcer les inégalités sociales;
- SOULIGNANT** que l'une des cibles de l'ODD 4 vise à faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable d'ici 2030;
- RAPPELANT** le rôle que peuvent jouer des institutions de la Francophonie telles que l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans la mise en œuvre de l'ODD 4;
- NOTANT** que l'accès à une plus grande variété d'établissements et de programmes d'enseignement postsecondaire à l'international peut contribuer à combler le manque de main-d'œuvre qualifiée lorsque des opportunités d'éducation équivalentes ne sont pas disponibles dans un pays;
- CONSCIENT** que le risque que les étudiants diplômés ne retournent pas dans leur pays d'origine à la fin de leurs études continue d'être une inquiétude réelle pour plusieurs pays de l'espace francophone;
- RECONNAISSANT** que la mobilité étudiante ne devrait pas représenter une solution à long terme visant à pallier l'absence d'opportunités d'éducation équivalentes dans un pays;
- NOTANT** que, selon l'AUF, les établissements d'enseignement supérieur dans de nombreux pays de la Francophonie doivent se pencher sur les inadéquations entre leurs offres de formation et les qualifications demandées dans l'économie nationale;
- La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Hanoi du 26 au 28 février 2019, sur proposition de la Section canadienne*
- CROIT** que la mobilité étudiante au sein d'établissements d'enseignement postsecondaire au sein de la Francophonie contribue à valoriser le français, à promouvoir le dialogue interculturel et favoriser la compréhension des enjeux internationaux par les étudiants;
- SOULIGNE** l'importance de valoriser et de promouvoir la mobilité étudiante au sein d'établissements d'enseignement postsecondaire au sein de la Francophonie;

- DEMANDE** aux parlementaires des sections de l'APF d'encourager les ententes, programmes et bourses facilitant la mobilité étudiante vers des institutions francophones;
- RAPPELLE** que tous les étudiants et étudiantes, ainsi que tous les pays, ne font pas face aux mêmes opportunités et défis en matière d'enseignement postsecondaire et de mobilité étudiante;
- DEMANDE** aux parlementaires des sections de l'APF de tenir compte des enjeux liés aux inégalités lorsqu'ils sont appelés à se pencher sur la question de la mobilité étudiante dans leur rôle de législateurs;
- APPELLE** les parlementaires des pays développés à appuyer les efforts des pays en développement visant l'accès à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable, et ce, en conformité avec l'ODD 4;
- DEMANDE** aux parlementaires des sections de l'APF de mettre en place des mécanismes encourageant la mobilité étudiante dans la Francophonie tout en s'assurant d'offrir des incitatifs renforçant l'intérêt pour les diplômés à faire carrière dans leur pays d'origine, et ce, afin de répondre au défi que constitue l'exode des cerveaux.